



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 74038

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les contrats groupes imposés aux sociétés à l'égard de leurs salariés, et plus particulièrement sur la situation des sociétés par actions simplifiées unipersonnelles. Ces sociétés, dont le mandataire social est l'unique salarié, se retrouvent contraintes de contacter un organisme capable de leur proposer un contrat groupe, alors même qu'il n'en éprouve pas le besoin. Au regard du cas très particulier des sociétés où le dirigeant est l'unique salarié, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, dans un souci de simplification administrative, les mesures qu'il entend prendre pour dispenser les SASU de cette obligation.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74038

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 990

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)